

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES
SÉANCE DU 1^{er} juin 2026

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2026, les ordonnances suivantes:

C-4.1, o. 366, relative à l'implantation de débarcadères pour personnes à mobilité réduite, en tout temps, sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 367, relative à l'inversion du sens de circulation des rues De Brébeuf, Chambord, Garnier, Fabre et Chabot entre l'avenue Laurier Est et le boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 368, relative à la mise à sens unique vers le sud de la rue Fullum entre l'avenue Laurier Est et le boulevard Saint-Joseph Est et entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

2026-01, o. 003; **P-1**, o. 136; **C-4.1**, o. 369, relatives à la programmation des événements publics 2026 dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

2026-01, o. 004, relative à la diffusion de musique sur le domaine public dans le cadre des piétonnisations 2026 sur l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Duluth;

Et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), *Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2026-01)*, et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 2 juin 2026.

Me Karen Loko
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**ORDONNANCES
SÉANCE DU 1^{er} juin 2026**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que **l'avis public concernant les ordonnances édictées par le conseil d'arrondissement à sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2026**, a paru le 2 juin 2026 sur le site internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 2 juin 2026.

Me Karen Loko
Secrétaire d'arrondissement